

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 18 juin 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 11 juin 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme (départ à 20h45), M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. PALLUET Dominique, M. BERTHELIER Bruno, Mme GARDON Christine, Mme BERAUD Audrey, M. CROZET Yves (remplacé par M. ISNARD Michel), M. VIODRIN Jérôme (à partir de 20h45)

Pouvoirs : M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean-Charles, M. BERTHELIER Bruno à M. PAVET Patrice, Mme GARDON Christine à Mme LEBLANC Florence, Mme BERAUD Audrey à M. Damien CHEVALIER

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont-de-La-Loire)

N°2026/N°144

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de mettre en application de l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, par renvoi de l'article L 5211-1, et de définir un règlement intérieur pour la Communauté de Communes. Ce règlement vise à établir les règles internes de fonctionnement des instances communautaires : de la préparation des actions, des projets en comités groupes de travail, commissions facultatives ou obligatoires, instances de concertation, en passant par des orientations établies en conférence des Maires jusqu'à la prise des délibérations par le conseil communautaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Adopte les 33 articles du règlement intérieur ci-joint.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de BELMONT DE
LA LOIRE
M. Jean-Luc MATRAY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

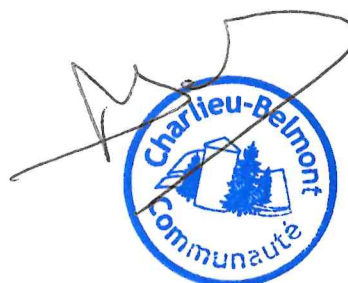
042-200035202-20260618-DELIB2026-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 23/06/2026

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 18 juin 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 11 juin 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme (départ à 20h45), M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. PALLUET Dominique, M. BERTHELIER Bruno, Mme GASDON Christine, Mme BERAUD Audrey, M. CROZET Yves (remplacé par M. ISNARD Michel), M. VIODRIN Jérôme (à partir de 20h45)

Pouvoirs : M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean-Charles, M. BERTHELIER Bruno à M. PAVET Patrice, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, Mme BERAUD Audrey à M. Damien CHEVALIER

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont-de-La-Loire)

N°2026/N°145

OBJET : COHESION SOCIALE – AVENANT A LA CONVENTION 2022-2025 ASSOCIATION LES ENFANTS D'ABORD

Madame Florence LEBLANC, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale, rappelle qu'en 2022, la collectivité a renouvelé la convention de mandatement avec l'association Les Enfants d'Abord, pour la Micro-crèche de Vougy et la Petite crèche de Charlieu. Cette convention prévoit le versement de subventions encadré par certaines obligations.

Ainsi, l'article 7 « LA COMPENSATION D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC » prévoit notamment que le financement public prend en compte un excédent de gestion annuel raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 5% du total des dépenses de l'action effectivement supportée dans le cadre de la mission de mandatement.

Il s'avère que sur l'année 2025, la Petite crèche de Charlieu et la Micro-crèche de Vougy ont eu un excédent d'exercice supérieur à 5% du total des dépenses de l'action. Un avenant est en conséquence proposé ainsi :

ARTICLE 7 : LA COMPENSATION D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC

Les montants de la compensation de service public

Pour l'année 2025, la Communauté de Communes a versé une contribution financière de 59 107,50€ dont 5 635,60€ déjà versé sur l'exercice 2024, pour la structure de Charlieu. Le Conseil Communautaire, en assemblée du 18 juin 2026, a décidé de ne pas verser le solde de la subvention pour l'année 2025 et a demandé que l'excédent de bénéfice, soit 30 097,53€ soit reporté sur l'exercice

2026, au vu du compte de résultats. La participation financière de la collectivité est donc définitivement arrêtée à hauteur de 29 009,97€, pour l'année 2026, pour la structure de Charlieu.

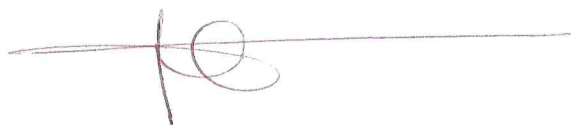
Pour l'année 2025, la Communauté de Communes a versé une contribution financière de 35 167,50€ pour la structure de Vougy. Le Conseil Communautaire, en assemblée du 18 juin 2026 a décidé de ne pas verser le solde de la subvention pour l'année 2025 et a demandé que l'excédent de bénéfice, soit 6 455,20€ soit reporté sur l'exercice 2026, au vu du compte de résultats. La participation financière de la collectivité est donc définitivement arrêtée à hauteur de 28 712,30€, pour l'année 2025, pour la structure de Vougy.

Le reste de l'article 7 est inchangé.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant n°5 à la convention 2022-2025 ci-annexé,
- Autorise M. le Président à signer ledit avenant avec l'association les Enfants d'Abord.
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget annexe enfance jeunesse.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de BELMONT DE
LA LOIRE
M. Jean-Luc MATRAY



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260618-DELIB2026-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 18 juin 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 11 juin 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme (départ à 20h45), M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. PALLUET Dominique, M. BERTHELIER Bruno, Mme GASDON Christine, Mme BERAUD Audrey, M. CROZET Yves (remplacé par M. ISNARD Michel), M. VIODRIN Jérôme (à partir de 20h45)

Pouvoirs : M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean-Charles, M. BERTHELIER Bruno à M. PAVET Patrice, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, Mme BERAUD Audrey à M. Damien CHEVALIER

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont-de-La-Loire)



N°2026/N°146

OBJET : COHESION SOCIALE – CONVENTION 2026 AVEC L'ESPACE DE VIE SOCIALE LA MAISONNEE

Madame Florence LEBLANC, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale, rappelle qu'en février 2026, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a renouvelé pour un an l'agrément « Espace de Vie Sociale » (EVS) de La Maisonnée de Belmont. Ce renouvellement est conditionné à l'élaboration d'un nouveau projet social d'ici le 30 juin 2026 et à une relance effective de l'activité, aujourd'hui insuffisante au regard des attendus d'un EVS. Depuis plusieurs années, la structure rencontre des difficultés importantes. En 2025, les financeurs ont constaté que La maisonnée ne répondait plus aux critères de la CAF et ont souligné la nécessité de revoir son organisation. Un accompagnement renforcé a été engagé par la fédération ADMR début 2025, avec l'arrivée d'une nouvelle responsable de service. Le diagnostic mené a mis en évidence des dysfonctionnements internes, mais également le potentiel du groupe RécréaEve et Adam en matière de mobilisation et d'animation.

Sur cette base, une restructuration de l'EVS autour de ce groupe a été actée début 2026.

Les partenaires ont toutefois rappelé plusieurs points de vigilance :

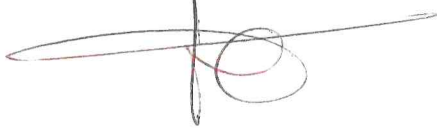
- Veiller à la complémentarité avec le tissu associatif local, afin d'éviter toute concurrence ou redondance d'activités.
- Respecter la vocation d'un EVS, qui repose sur la co-construction avec les habitants, et non sur une simple offre d'activités.
- Favoriser l'ouverture du groupe d'activités et son inscription dans des dynamiques partenariales existantes, notamment autour de la parentalité, qui constituera un axe fort du futur projet social.

Le contexte reste toutefois fragile, et l'accompagnement des bénévoles du groupe RécréaEve et Adam par la fédération apparaît indispensable pour sécuriser la transition et l'avenir à court terme. Dans ce cadre, une convention d'objectifs et de financement pour 2026 a été proposée au bureau et est soumise au conseil communautaire, prévoyant un soutien de 1 500 € (montant et modalités de versement identique aux autres EVS du territoire). En cas de validation, la CAF engagera la procédure de signature électronique, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le projet de convention 2026 avec l'espace de vie sociale de l'ADMR la Maisonnée, la caisse d'allocations familiales et la Mairie de Belmont de la Loire,
- Fixe le montant d'aide pour 2026 à hauteur de 1500 €,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de BELMONT DE
LA LOIRE
M. Jean-Luc MATRAY



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260618-DELIB2026-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 18 juin 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 11 juin 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme (départ à 20h45), M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. PALLUET Dominique, M. BERTHELIER Bruno, Mme GASDON Christine, Mme BERAUD Audrey, M. CROZET Yves (remplacé par M. ISNARD Michel), M. VIODRIN Jérôme (à partir de 20h45)

Pouvoirs : M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean-Charles, M. BERTHELIER Bruno à M. PAVET Patrice, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, Mme BERAUD Audrey à M. Damien CHEVALIER

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont-de-La-Loire)

N°2026/N°147

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE SAINT DENIS DE CABANNE

Monsieur Didier Fontaine, Vice-Président en charge de l'économie, explique que Madame et Monsieur CLEMENTE souhaitent acquérir la parcelle A 1139 (voir plan ci-dessous). Ils sont actuellement propriétaires de la parcelle A 1138 via une SCI (SCI JOMAX) et de la parcelle A 1246 via une SCI (SCI CLEMENTE IMMOBILIER). Ils ont une activité de transport et depuis quelques mois, ils développent une nouvelle activité : transports spéciaux (convoi exceptionnel notamment) Ils ont acheté du matériel supplémentaire. C'est dans ce cadre que Madame et Monsieur CLEMENTE souhaitent acquérir cette parcelle. La parcelle a pour surface totale 1 496 m².

La parcelle A1139 est accessible depuis une voie interdite aux 3,5 tonnes et est un terrain plutôt enclavé avec un zonage mixte :

- 933 m² est en zone Ui
- 563 m² est en zone naturelle et forestière
- 252 m² est en secteur humide

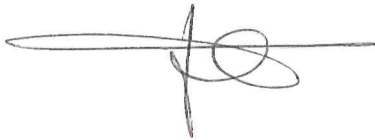
En 2016, par délibération n°2016/n°016, les élus du Conseil Communautaire ont fixé le prix de cette parcelle à 11,50 € HT / m².

Le service des domaines a été saisi le 11 mai 2026, et le rapport sur la valeur vénale a été réalisé le 29 mai 2026. L'avis est conforme au prix fixé par délibération de 2016.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- Approuve la vente de la parcelle A 1139 pour une superficie d'environ 1 500 m², parcelle située sur la zone des Pierres Jaunes à St Denis de Cabanne pour le projet de Madame et Monsieur CLEMENTE,
- Fixe le prix de vente à 11,50 € HT / m²,
- Dit que l'acquisition de la parcelle se fera par le biais d'une SCI,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de 10 ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de BELMONT DE LA
LOIRE
M. Jean-Luc MATRAY



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260618-DELIB2026-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260618-DELIB2026-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026

L'an deux mil VINGT SIX Le 18 juin 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 11 juin 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme (départ à 20h45), M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. PALLUET Dominique, M. BERTHELIER Bruno, Mme GASDON Christine, Mme BERAUD Audrey, M. CROZET Yves (remplacé par M. ISNARD Michel), M. VIODRIN Jérôme (à partir de 20h45)

Pouvoirs : M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean-Charles, M. BERTHELIER Bruno à M. PAVET Patrice, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, Mme BERAUD Audrey à M. Damien CHEVALIER

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont-de-La-Loire)

N°2026/N°148

OBJET : AIDE A L'IMPLANTATION FIBRE SUR LA ZONE DE SAINT DENIS DE CABANNE SELARL VET DES PIERRES JAUNES

Monsieur Didier FONTAINE, Vice-Président en charge de l'économie, explique que par délibération en date du 21 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une aide forfaitaire de 1 200 € par entreprise permettant de couvrir les frais de raccordement à la fibre optique pour les constructions neuves sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, St Nizier sous Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Briennon, St Denis de Cabanne, Belmont de la Loire et Cuinzier. Cette aide sera versée sur présentation d'une facture acquittée par le porteur de projet. Il est également précisé que, dans le cas où l'entreprise aurait à supporter des frais plus importants de par la caractéristique des branchements, le montant de l'aide ne sera pas augmenté et la différence sera à la charge de l'entreprise. Cette aide est assujettie à la réglementation des minimis.

En septembre 2022, le bornage a été réalisé pour délimiter la parcelle pour l'installation du projet de Madame Camille PORRET-BLANC, projet de cabinet vétérinaire.

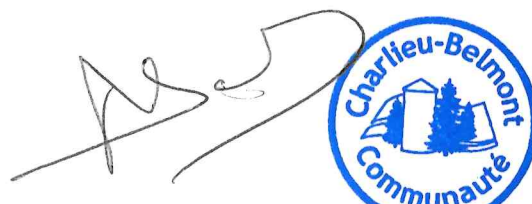
Le cabinet vétérinaire a depuis ouvert ses portes. Ainsi, Madame PORRET-BLANC, gérante de la SELARL Vet Des Pierres Jaunes, a sollicité Monsieur le Président de Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide fibre à hauteur de 1 200 €, en nous faisant parvenir une facture acquittée d'un montant de 1 384 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution de l'aide au raccordement fibre au profit de la SELARL VET DES PIERRES JAUNES à hauteur de 1 200 €.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de BELMONT DE
LA LOIRE
M. Jean-Luc MATRAY

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 18 juin 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 11 juin 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme (départ à 20h45), M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAYE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. PALLUET Dominique, M. BERTHELIER Bruno, Mme GASDON Christine, Mme BERAUD Audrey, M. CROZET Yves (remplacé par M. ISNARD Michel), M. VIODRIN Jérôme (à partir de 20h45)

Pouvoirs : M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean-Charles, M. BERTHELIER Bruno à M. PAVET Patrice, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, Mme BERAUD Audrey à M. Damien CHEVALIER

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont-de-La-Loire)

N°2026/N°149

OBJET : EAU POTABLE OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE LA PROTECTION DE CAPTAGES D'EAU SUR LA COMMUNE DE BELMONT DE LA LOIRE

Monsieur Jean FAYOLLE, Vice-président en charge de l'eau sur les communes en gestion déléguée, explique qu'au cours des dernières années, la commune de Belmont de la Loire a dû avoir recours à des approvisionnements extérieurs en eau potable, notamment de 150 m³ en septembre 2019 et 900 m³ en septembre 2020 afin de répondre à la demande croissante de ses abonnés. La commune a donc souhaité renforcer son réseau par un nouveau captage situé à proximité du captage actuel de Fontany. Afin de régulariser l'utilisation de ce nouveau captage d'eau potable, dit Fontany n°2, pour la consommation humaine au titre du code de la santé publique, la commune a donc missionné le bureau d'études CPGFHORIZON pour réaliser l'étude hydrogéologique préalable à l'avis d'un hydrogéologue agréé. Suite à cette étude réalisée en 2023, il s'est avéré que cette ressource est insuffisante pour subvenir aux besoins de la commune. Suite à cela, une recherche de nouvelles ressources sur le secteur de la commune a donc été lancée par la collectivité et est assurée par CPGF-HORIZON. Une ressource potentielle a pu être identifiée sur le secteur de Doris / Goutte sourde, au Sud du bourg de Belmont. Des investigations complémentaires ont été effectuées afin de confirmer ce potentiel, avec notamment la réalisation d'un forage, de tests de pompage et un prélèvement qualité (novembre 2024).

Considérant la prise de compétence de l'alimentation en eau potable de Charlieu-Belmont communauté à partir du 1er janvier 2026,

Considérant les démarches engagées par la commune de Belmont de la Loire de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune (délibérations n°2023-339, 2024-416, 2025- 501,2025-570),



Charlieu-Belmont Communauté doit pouvoir faire face, dans des conditions satisfaisantes, aux besoins en eau destinée à la consommation humaine de la population et préserver la qualité de ces eaux, Et ainsi prendre les mesures de protection préconisées par l'hydrogéologue agréé dans ses avis et qui sont de nature à protéger la ressource en eau,

Pour ce faire d'après la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique des captages est indispensable pour :

- autoriser la dérivation des eaux,
- acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,
- grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.


Il est rappelé que la commune peut bénéficier de l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, tant au niveau de la phase administrative, qu'au niveau de la phase ultérieure d'acquisition foncière et de matérialisation des périmètres sur le terrain.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Sollicite
 - L'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation des installations de captage et d'établissement des périmètres de protection autour des captages suivants :
 - Goutte-Sourde
 - Fontany 2
 - L'autorisation de dériver les eaux,
 - L'autorisation d'utiliser l'eau prélevée par ces ouvrages en vue de la consommation humaine.
- Prend l'engagement :
 - De conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages jusqu'à la déclaration d'utilité publique et l'enregistrement par la conservation aux hypothèques des servitudes nécessaires à la mise en conformité des dits périmètres,
 - D'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,
 - D'inscrire à son budget, outre les crédits destinés à acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate voire rapprochée, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres.
- Sollicite :
 - Le concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental, tant au niveau de la phase administrative qu'au niveau de la phase ultérieure d'acquisition foncière et de la matérialisation des périmètres sur le terrain.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'opération.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de BELMONT DE LA
LOIRE
M. Jean-Luc MATRAY

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260618-DELIB2026-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 18 juin 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur VALORGE René
Date de la convocation : 11 juin 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme DEMONT-POYET Nadège, M. PAVET Patrice, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme (départ à 20h45), M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 40

Excusés : M. PALLUET Dominique, M. BERTHELIER Bruno, Mme GASDON Christine, Mme BERAUD Audrey, M. CROZET Yves (remplacé par M. ISNARD Michel), M. VIODRIN Jérôme (à partir de 20h45)

Pouvoirs : M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean-Charles, M. BERTHELIER Bruno à M. PAVET Patrice, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, Mme BERAUD Audrey à M. Damien CHEVALIER

Election d'un secrétaire de séance : M. MATRAY Jean-Luc (Belmont-de-La-Loire)

N°2026/N°150

OBJET : AVENANT AU GROUPEMENT D'ACHAT DE L'ENERGIE AVEC LE SIEL

Monsieur Henri GROSDENIS, Vice-président en charge des déchets ménagers et du patrimoine rappelle que Charlieu Belmont Communauté est d'ores et déjà adhérente au groupement d'achat d'énergie du SIEL pour l'électricité le gaz et bois énergie. Le groupement représente :

- 400 membres sont au sein du groupement d'achat d'électricité pour près de 12 500 points de livraisons et 120 GWh.
- 153 membres sont dans le groupement d'achat de gaz pour plus de 1500points de livraisons et 108 GWh.
- 32 membres sont dans le groupement d'achat de bois-énergie (granulés) pour 36 chaufferies et 680 tonnes.

Monsieur Henri GROSDENIS explique que le SIEL-Territoire d'énergie Loire lance un groupement de « Flexibilité – Services aux réseaux », via le principe de l'effacement électrique. L'effacement électrique consiste à décaler ses consommations pour soulager le réseau. Le groupement a pour objectif de rassembler des bâtiments (ayant un potentiel d'effacement) de différents adhérents, afin de valoriser une capacité d'effacement auprès de RTE via un prestataire appelé « agrégateur » dans le but de participer à l'équilibre du réseau de manière vertueuse grâce aux bâtiments publics et obtenir une rémunération. Ainsi,

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que Charlieu Belmont Communauté adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée.

CONSIDERANT que Charlieu Belmont Communauté participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

CONSIDERANT les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s) et/ou l'effacement électrique,

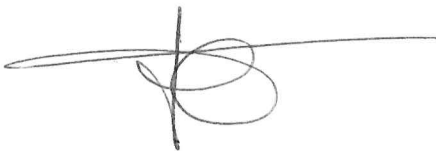
CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de Charlieu Belmont Communauté,

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL selon les modalités sus mentionnées
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de BELMONT DE LA
LOIRE
M. Jean-Luc MATRAY



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260618-DELIB2026-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026